

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague tenue le lundi 18 juin 2018 à la salle du Conseil située au 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Julie Baillargeon, Christian Brault, Mélanie Genesse, Paul Lavallière, François Leduc et Jean-François Poirier, sous la présidence de monsieur le maire Yves Daoust, formant quorum.

Est également présente Mme Dany Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

18-06-108 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et résolu

Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

18-06-109 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du Conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 18 juin 2018.

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et résolu

Que le Conseil de la Municipalité de Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague adopte l'ordre du jour suivant en retirant les points 6.3 et 6.5, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2018
4. Période de questions/intervenants
5. Aménagement du territoire / Urbanisme / Environnement
 - 5.1 Demandes d'entretien de cours d'eau à la MRC de Beauharnois-Salaberry
 - 5.1.1 Branche 13 du cours d'eau Grand-Tronc
 - 5.1.2 Branche 2 du cours d'eau Himbault
6. Administration générale / Service du greffe
 - 6.1 Ajout de modules de jeux au Parc-école Omer-Séguin et au Parc des aînés
 - 6.1.1 Demande au Fonds de développement des territoires ruraux de la MRC de Beauharnois-Salaberry
 - 6.1.2 Octroi de contrat (acquisition)
 - 6.1.3 Octroi de contrat (plan d'aménagement)
 - 6.2 Protocoles d'entente avec la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands – Autorisation de signature
 - ~~6.3 Programme d'aide à la rénovation des façades commerciales – Octroi d'une subvention~~
 - 6.4 Procès-verbal de correction – Résolution numéro 18-02-040 : Séance ordinaire du 19 février 2018 – Dépôt
 - ~~6.5 Construction d'une nouvelle station de pompage – Octroi du contrat~~
 - 6.6 Climatisation du 2^e étage du centre municipal – Octroi du contrat
 - 6.7 Conversion des systèmes de chauffage des bâtiments municipaux au gaz naturel – Octroi du contrat
 - 6.8 Comptes à payer
 - 6.9 Faits saillants du rapport financier 2017 – Dépôt
7. Sécurité publique, incendie et civile
 - 7.1 Embauche d'un pompier – Yvon Gagné
8. Varia
 - 8.1 Tour CIBC Charles-Bruneau – Autorisation de passage sur le territoire de la Municipalité
9. Levée de la séance

ADOPTÉ

18-06-110 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MAI 2018

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et résolu

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2018, tel que déposé.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Intervention : M. Daniel Pitre demande quand est prévue la réouverture du pont Boyer ? **Réponse** : Mme Michaud l'informe qu'aucune date n'a été annoncée à la Municipalité. Comme cette infrastructure relève du MTDDDET, elle l'invite à contacter directement le Ministère. **Intervention** : M. Pitre souhaite connaître ce qu'il advient du terrain situé au 25, rue Du Pont ? **Réponse** : M. Daoust explique que la Municipalité a acquis ce lot du propriétaire en cours d'année 2018. En juillet prochain, la Municipalité procédera à la vente de cet immeuble à vocation commerciale à M. Mathieu Vincent. Pour le moment, seule l'implantation d'une garderie privée a été confirmée. D'autres services s'ajouteront mais non pas été confirmés. **Intervention** : M. Pitre souhaite connaître où en sont rendues les démarches pour les projets de développement résidentiel ? **Réponse** : M. Daoust informe M. Pitre qu'après un an et demi d'attente, la Municipalité a enfin obtenu un CA du MDDELCC vendredi dernier, autorisant l'augmentation de capacité de ses étangs aérés. La procédure suivante consiste à obtenir les CA pour l'autorisation des deux projets de développement résidentiel, soit Quartier Sainte-Marie et Quartier du Canal. Selon le Ministère, ceux-ci devraient être délivrés à l'automne. Le dossier progresse lentement, mais sûrement !

Intervention : M. Gérard Amesse dit avoir reçu une correspondance de la Municipalité concernant la mise aux normes des fosses septiques et est présent pour cette raison. **Réponse** : M. Daoust confirme que la Municipalité a dernièrement procédé à l'envoi de correspondances aux citoyens concernés par la possibilité de non-conformité de leurs installations septiques. Ils ont été convoqués à une assemblée publique sur le sujet qui aura lieu demain soir à la salle Éveline-Meloche. M. Daoust prend quelques instants pour expliquer brièvement le Règlement Q2. R.2.2 et l'obligation des municipalités de s'assurer que toutes les résidences de leur territoire soient conformes, dans un objectif de santé publique et d'environnement. Il invite par ailleurs M. Amesse à participer à cette rencontre d'information. **Intervention** : M. Amesse demande s'il n'y aurait pas possibilité de rallonger le réseau d'égout municipal; s'il n'en coûterait pas moins cher aux citoyens de se brancher au réseau municipal plutôt que de construire une installation septique conforme. **Réponse** : M. Daoust prend note de cette demande et cette possibilité sera analysée.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME / ENVIRONNEMENT

18-06-111 COURS D'EAU GRAND TRONC, BRANCHE 13 – APPUI DE LA MUNICIPALITÉ ET DEMANDE D'INTERVENTION ADRESSÉE À LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY

ATTENDU que la MRC de Beauharnois-Salaberry a compétence exclusive sur les cours d'eau depuis le 1^{er} janvier 2006, en vertu des dispositions de la *Loi sur les compétences municipales*;

ATTENDU l'adoption, le 20 septembre 2006, de la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC de Beauharnois-Salaberry par la résolution numéro 2006-09-140;

ATTENDU l'entente signée le 19 octobre 2006 entre la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague et la MRC de Beauharnois-Salaberry pour la gestion des obstructions et nuisances dans les cours d'eau, le recouvrement des créances et l'application de la réglementation en matière de cours d'eau;

ATTENDU que la branche 13 du cours d'eau Grand Tronc est localisée sur le territoire de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague;

ATTENDU qu'une demande formelle d'intervention de travaux d'entretien de la branche 13 du cours d'eau Grand-Tronc (annexe B de la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC de Beauharnois-Salaberry) a été déposée par M. Simon Lefebvre (Ferme Camille Lefebvre inc.) en date du 30 mai 2018;

ATTENDU que la Municipalité a procédé à une inspection sommaire le 1^{er} juin 2018 et qu'il est recommandé d'effectuer un nettoyage dudit cours d'eau;

ATTENDU que la Municipalité s'engage financièrement dans le processus d'entretien du cours d'eau et qu'elle détermine le mode approprié de facturation et de répartition des coûts reliés aux travaux à effectuer;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. François Leduc
Et résolu

D'appuyer la demande d'intervention de travaux d'entretien de la branche 13 du cours d'eau Grand-Tronc, déposée le 30 mai 2018 par M. Simon Lefebvre, et que copie de la présente soit transmise à la MRC de Beauharnois-Salaberry.

ADOPTÉ

18-06-112 COURS D'EAU HIMBAULT, BRANCHE 2 – APPUI DE LA MUNICIPALITÉ ET DEMANDE D'INTERVENTION ADRESSÉE À LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY

ATTENDU que la MRC de Beauharnois-Salaberry a compétence exclusive sur les cours d'eau depuis le 1^{er} janvier 2006, en vertu des dispositions de la *Loi sur les compétences municipales*;

ATTENDU l'adoption, le 20 septembre 2006, de la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC de Beauharnois-Salaberry par la résolution numéro 2006-09-140;

ATTENDU l'entente signée le 19 octobre 2006 entre la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague et la MRC de Beauharnois-Salaberry pour la gestion des obstructions et nuisances dans les cours d'eau, le recouvrement des créances et l'application de la réglementation en matière de cours d'eau;

ATTENDU que la branche 2 du cours d'eau Himbault est localisée sur le territoire de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague;

ATTENDU qu'une demande formelle d'intervention de travaux d'entretien de la branche 2 du cours d'eau Himbault (annexe B de la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC de Beauharnois-Salaberry) a été déposée par M. Gaétan Cécyre (Ferme Gara inc.) en date du 29 mai 2018;

ATTENDU que la Municipalité a procédé à une inspection sommaire le 29 mai 2018 et qu'il est recommandé d'effectuer un nettoyage dudit cours d'eau;

ATTENDU que la Municipalité s'engage financièrement dans le processus d'entretien du cours d'eau et qu'elle détermine le mode approprié de facturation et de répartition des coûts reliés aux travaux à effectuer;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par M. Christian Brault
Et résolu

D'appuyer la demande d'intervention de travaux d'entretien de la branche 2 du cours d'eau Himbault, déposée le 29 mai 2018 par M. Gaétan Cécyre, et que copie de la présente soit transmise à la MRC de Beauharnois-Salaberry.

ADOPTÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE / GREFFE

18-06-113 AJOUT DE MODULES DE JEUX AU PARC-ÉCOLE OMER-SÉGUIN ET AU PARC DES AINÉS – DEMANDE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX DE LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY

ATTENDU l'existence du Fonds de développement des territoires ruraux de la MRC de Beauharnois-Salaberry, qui est un programme de subvention ayant pour but de soutenir le développement rural tant au niveau local que régional;

ATTENDU que la Municipalité souhaite procéder au remplacement d'un module de jeux au Parc-école Omer-Séguin et à l'ajout d'un module de jeux 0-5 ans au Parc des aînés;

ATTENDU que ce projet vise l'acquisition et l'implantation de ces deux (2) modules de jeux;

ATTENDU que le coût global du projet est évalué à 57 750 \$;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague contribue au montant de 17 750 \$;

ATTENDU l'engagement de la Municipalité dans ce projet et sa volonté d'obtenir un financement rattaché au Fonds de développement des territoires ruraux de la MRC de Beauharnois-Salaberry;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et résolu

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à déposer une demande de d'aide financière dans le cadre du Fonds de développement des territoires ruraux de la MRC de Beauharnois-Salaberry, pour un montant de 40 000 \$, pour l'acquisition et l'implantation de deux (2) nouveaux modules de jeux.

ADOPTÉ

18-06-114 ACQUISITION DE MODULES DE JEUX POUR LE PARC-ÉCOLE OMER-SÉGUIN ET POUR LE PARC DES AINÉS – OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU la volonté des élus d'offrir sur le territoire de la municipalité des aires de jeux sécuritaires destinées aux enfants;

ATTENDU le projet d'acquisition de deux (2) modules de jeux; l'un destiné au parc-école Omer-Séguin et l'autre au Parc des aînés;

ATTENDU que trois (3) soumissionnaires ont été approchés afin de présenter des modèles de modules et des prix;

ATTENDU que le soumissionnaire présentant les modules les plus appropriés aux besoins identifiés, soit le développement de la motricité, est l'entreprise Tessier Récréo-Parc, avec une offre de 42 367,75 \$ taxes en sus pour deux modules de jeux;

ATTENDU l'aide financière provenant du Fonds de développement des territoires de la MRC de Beauharnois-Salaberry, au montant de 40 000 \$;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et résolu

D'octroyer le contrat d'acquisition et d'implantation de deux (2) modules de jeux à l'entreprise Tessier Récréo-Parc, selon l'offre déposée.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec l'octroi de ce contrat, le cas échéant.

De financer le résiduel à même le surplus affecté au fonds réservé *Parc et espaces verts*.

ADOPTÉ

18-06-115 AJOUT D'UN MODULE DE JEUX 0-5 ANS AU PARC DES AÎNÉS – OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT

ATTENDU la volonté des élus d'offrir sur le territoire de la municipalité des aires de jeux sécuritaires destinées aux enfants;

ATTENDU la résolution numéro 18-06-114 autorisant l'acquisition d'un module de jeux 0-5 ans pour implantation dans le Parc des aînés;

ATTENDU que la Municipalité souhaite se doter d'un plan d'aménagement pour ledit Parc;

ATTENDU que trois (3) soumissionnaires ont été approchés afin de présenter une offre pour la réalisation d'un plan d'aménagement dudit Parc;

ATTENDU que deux (2) des trois (3) soumissionnaires ont déposé une offre;

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire est l'entreprise Aménagement Chartrand, avec une offre de 2 000 \$ pour l'arpentage et de 2 500 \$ pour la conception du plan;

ATTENDU la possibilité que soient retirés du contrat les travaux liés à l'arpentage ou qu'ils soient offerts à moindre coût;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par M. François Leduc
Et résolu

D'octroyer le contrat de réalisation d'un plan d'aménagement pour le Parc des aînés à l'entreprise Aménagement Chartrand.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec l'octroi de ce contrat, le cas échéant.

De financer la réalisation de ce projet à même le surplus affecté au fonds réservé *Parc et espaces verts*.

ADOPTÉ

18-06-116 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU le protocole d'entente en vigueur avec la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands (CSVТ) (datant de 1986 et révisé en 1996) portant sur le prêt d'équipements (terrain, bâtisse, etc.), présentement en processus de révision par la CSVТ;

ATTENDU que la Municipalité procèdera, au cours des prochaines semaines, au réaménagement de la patinoire municipale extérieure, dont l'emplacement visé est situé en partie sur un lot appartenant à la CSVТ;

ATTENDU que pour pouvoir procéder à la réalisation de ces travaux, la Municipalité doit obtenir l'aval de la CSVТ;

ATTENDU qu'un protocole d'entente intitulé *Autorisation d'implantation d'une patinoire extérieure sur une partie du lot numéro 5 125 266 appartenant à la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands*, autorisant la Municipalité à procéder au réaménagement de la patinoire et stipulant les modalités y étant associées est présenté aux élus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et résolu

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, le protocole d'entente *Autorisation d'implantation d'une patinoire extérieure sur une partie du lot numéro 5 125 266 appartenant à la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands*, tel que déposé.

ADOPTÉ

**PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION – RÉOLUTION NUMÉRO 18-02-040 :
SÉANCE ORDINAIRE DU 19 FÉVRIER 2018 – DÉPÔT**

Conformément à l'article 202.1 du *Code municipal du Québec*, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose un procès-verbal de correction visant la résolution numéro 18-02-040, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 19 février 2018.

18-06-117 CLIMATISATION DU 2^E ÉTAGE DU CENTRE MUNICIPAL – OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU que le 2^e étage du centre municipal accueille des organismes locaux;

ATTENDU la nécessité de remplacer le système de climatisation du 2^e étage, qui est hors d'usage;

ATTENDU que cette dépense figure au budget 2018 de la Municipalité;

ATTENDU que deux (2) entreprises ont été approchées afin de déposer une offre pour l'acquisition et l'installation d'un système de climatisation;

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire est l'entreprise Jean Lapointe Réfrigération inc., avec une offre de 18 200 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Julie Baillargeon
Et résolu

D'octroyer le contrat d'acquisition et d'installation d'un système de climatisation pour le 2^e étage du centre municipal à l'entreprise Jean Lapointe Réfrigération inc., selon l'offre déposée.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague tout document en lien avec l'octroi de ce contrat, le cas échéant.

De financer la réalisation de ce projet à même le surplus affecté au fonds réservé *Entretien des bâtiments*.

ADOPTÉ

18-06-118 CONVERSION DES SYSTÈMES DE CHAUFFAGE DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX AU GAZ NATUREL – OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU la résolution numéro 17-12-238 autorisant la directrice générale et secrétaire-trésorière à aller en appel d'offres public pour l'octroi d'un contrat visant la fourniture et l'installation d'un système de chauffage au gaz naturel pour l'église, le presbytère et le centre municipal;

ATTENDU la résolution numéro 18-02-042 octroyant le contrat de préparation des plans, devis et surveillance des chantiers à la firme Les Services EXP;

ATTENDU le dépôt sur SEAO le 23 avril 2018 de l'appel d'offres public demandant un prix pour les systèmes de chauffage de l'église et du centre municipal, et un prix en option pour le presbytère;

ATTENDU qu'à l'ouverture des soumissions le 9 mai 2018, trois (3) soumissionnaires ont déposé une offre;

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire conforme est Les Entreprises O-Propp ltée, avec une offre de 89 018 \$ (église et centre municipal), taxes en sus, et une offre pour l'option (presbytère) de 20 525 \$, taxes en sus;

ATTENDU que le coût de réalisation des travaux est plus élevé que prévu;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et résolu

D'octroyer le contrat de fourniture et d'installation d'un système de chauffage au gaz naturel pour l'église, le centre municipal et le presbytère (option) à Les Entreprises O'Propp ltée, selon l'offre déposée.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague tout document lié à l'octroi de ce contrat, le cas échéant.

De financer un montant de 44 000 \$ à même le surplus affecté au fonds réservé *Entretien des bâtiments*.

De financer un montant de 11 000 \$ à même le fonctionnement non affecté.

De financer l'excédent du coût de réalisation de ces travaux à même le surplus libre.

ADOPTÉ

18-06-119 APPROBATION DE PAIEMENT DES COMPTES

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. François Leduc
Et résolu

Que la liste des comptes totalisant un montant de 197 625,98 \$ et dont la liste est annexée aux présentes soit approuvée.

ADOPTÉ

FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2017 – DÉPÔT

Conformément à l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, le maire fait rapport aux citoyens présents des faits saillants du rapport financier 2017 et du rapport du vérificateur externe. Ledit rapport est également déposé.

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

18-06-120 EMBAUCHE D'UN POMPIER : M. YVON GAGNÉ

ATTENDU la nécessité de combler les postes vacants de pompiers au sein du service de sécurité incendie de la Municipalité;

ATTENDU la recommandation du Service de sécurité incendie d'embaucher monsieur Yvon Gagné;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par M. François Leduc
Et résolu

D'entériner la recommandation du Service de sécurité incendie et d'embaucher monsieur Yvon Gagné à titre de pompier au sein du service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, conformément à la Politique de gestion du service de sécurité incendie de la Municipalité actuellement en vigueur.

Que l'embauche de M. Gagné soit effective en date de ce jour.

ADOPTÉ

VARIA

18-06-121 TOUR CIBC CHARLES-BRUNEAU – AUTORISATION DE PASSAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU l'existence du Tour CIBC Charles-Bruneau, qui regroupe des hommes et femmes d'affaires qui enfourchent leur vélo pour parcourir le Québec, en soutien au combat que livrent les enfants atteints de cancer;

ATTENDU la demande d'autorisation de l'organisme adressée à la Municipalité pour traverser de façon sécuritaire son territoire, le 6 juillet 2018;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Christian Brault
Et résolu

D'autoriser le passage de pelotons de cyclistes du Tour CIBC Charles-Bruneau le 6 juillet 2018 sur le territoire de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, selon le parcours soumis.

De transmettre copie de la présente autorisation à l'organisme Fédération québécoise des sports cyclistes.

ADOPTÉ

18-06-122 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et résolu

Qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever la séance à 20 h 27.

ADOPTÉ

Yves Daoust
Maire

Dany Michaud
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière